

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation :	06/10/2026
Nombre de conseillers :	En exercice : 27
	Présents : 25
	Absents : 2
	Pouvoirs : 2
	Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze du mois d'octobre, le Conseil municipal de Bourgbarré, régulièrement convoqué selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, s'est réuni à vingt heures à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Franck MORVAN,

Présents : AGRESTA Caroline, ANGER-LEPAROUX Claudine, BAUDOUIN Hervé, BOURDAIS Jean-Louis, BUISSERET Rudolf, ESTEVE Lionel, FALAISE Céline, GIBOIRE Christelle, HOUDOUX Alain, LE CHÊNE Véronique, LERAY Jérémie, MARTEL Aurélie, MANCELLE Alan, MANOURY Baptiste, MARTINO Agostino, MORALES Marjorie, MORVAN Franck, PERRON-PILLON Marie-France, PORTAIL Xavier, POUTEAU Virginie, RAFIER Margeorie, ROSÉ Gwenola, SERVANT Fabien, SORAIS Jean-Paul, YARDIN Jérôme.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DISGECMEZ Aurélia (Pouvoir à AGRESTA Caroline),
PEROCHAIN Erica (Pouvoir à BUISSERET Rudolf).

Secrétaire de séance : FALAISE Céline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

DELIBERATION N° 2026-073 – CULTURE – Convention de partenariat 2027 pour l'organisation du Festival Intercommunal des Arts de rue « Un Week-End à la Rue »

Rapporteur : M. Jérémie LERAY, 7ème Adjoint délégué à la Culture et l'Événementiel

Vu le projet de convention de partenariat pour l'organisation du Festival intercommunal des Arts de Rue « Un Weekend à la Rue » pour l'année 2027,

Vu l'avis de la Commission Culture et Événements en date du 07 octobre 2026,

EXPOSÉ :

Depuis mai 2017, les communes de Chantepie, Nouvoitou et Vern-sur-Seiche portent un projet culturel commun à savoir un week-end autour des arts de rue intitulé « Un Week-end à la Rue ». En 2018, la commune de Corps-Nuds a rejoint le projet, suivi de la commune de Saint-Armel en 2019. La commune de Bourgbarré a rejoint l'organisation du festival en 2022. Depuis, les communes partenaires poursuivent la mise en œuvre de ce projet culturel commun aujourd'hui reconnu sur le territoire par sa qualité. Les communes partenaires portent une réflexion commune concernant les possibilités de mutualisation de leurs actions en matière de politique culturelle.

Considérant que ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, répondant aux objectifs culturels que se sont donnés les six communes, et d'autre part, à susciter des moments de rencontre entre les populations qui partagent un bassin de vie et à « faire territoire », les communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, et Vern-sur-Seiche s'associent pour l'organisation de l'événement selon les modalités décrites dans la présente convention.

Les objectifs suivants ont été déterminés en croisant les intentions communes aux projets culturels des six communes :

- Enjeu commun aux six projets culturels : donner accès à la culture au plus grand nombre
- Objectifs opérationnels
 - Utiliser le territoire comme un territoire commun à nos six entités
 - Faire circuler les publics sur les six communes
 - S'adresser à la diversité des six territoires
 - Mettre en avant les pratiques artistiques professionnelles
 - Mettre en avant la pratique artistique et culturelle à travers la valorisation de l'école de musique et danse du SUET et de l'école Musique sur la Rive Sud

Chaque commune accueillera un spectacle, dans le cadre d'une programmation artistique concertée, et prendra en charge de façon autonome l'organisation de l'événement qui a lieu sur son territoire, s'appuyant sur ses services municipaux. Il est précisé que, d'un commun accord, les spectacles organisés dans le cadre du Weekend à la rue seront gratuits pour le public.

L'édition 2027 sera portée administrativement et financièrement par la commune de Saint-Armel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'organisation du Festival Intercommunal des Arts de rue « Un Week-End à la Rue » en 2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Franck MORVAN**



**La Secrétaire de séance,
Céline FALAISE**



Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture de Rennes et publication sur le site internet de la commune le : **14 OCT. 2026**

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA - Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.